

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 20 février 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant dans le cadre des travaux d'exécution du plan d'aménagement particulier Hannert Schreineschgaart (construction des maisons et aménagements) dans la rue des Pommiers à Helmsange :

Stationnement interdit

Du lundi 27 février 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue des Pommiers, des deux côtés.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 27 février 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès de la rue des Pommiers, du côté pair, est interdit aux piétons.

SUPPRESSION partielle d'une voie de circulation

Du lundi 27 février 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, la voie de circulation réservée aux automobilistes aménagée du côté impair dans la rue des Pommiers, est partiellement supprimé.

Contournement obligatoire

Du lundi 27 février 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules et d'animaux circulant dans la rue des Pommiers, sur le tronçon du côté pair, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

La fin des travaux est estimée fin juillet 2024.

Walferdange, le 21 février 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber